

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021



Compte rendu affiché le **15 DEC. 2021**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 7 décembre 2021
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2021_124

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme Sonia FRIOLL

OBJET

OCTROI D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE À LA
MISSION LOCALE
PLATEAU NORD VAL DE
SAÔNE

Etaient présents :
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOU, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, Mme GEHIN
M. THEVENOT (par proc. à M. TOLLET), M. TAKI (par proc. à M. COUTURIER), Mme LINARES (par proc. à M. JOUBERT), Mme CORRENT (par proc. à M. CIAPPARA), M. GERBEAUX (par proc. à Mme GOYER), Mme BILLA (par proc. à Mme MAINAND), Mme HEMAIN (par proc. à M. GILLARD), M. FAIVRE (par proc. à M. TROTIGNON), M. BLANC (par proc. à Mme GEHIN), Mme VERNAY (par proc. à Mme CRESPIY)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **15/12/21**.....

Identifiant de l'Acte :

2021.12.13...: D2021-124-DE

Rapport de : Fabien MANINI

La Mission Locale Plateau Nord Val de Saône est un partenaire essentiel de la commune pour accompagner les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans leur trajectoire d'insertion socioprofessionnelle.

Chaque année, elle suit plus de 600 jeunes sur la commune à travers l'aide à la recherche d'un métier, d'un emploi, un accompagnement pour trouver une formation, construire un projet, des conseils et des solutions pour résoudre des difficultés de la vie quotidienne et faciliter l'accès à la santé, à la mobilité.

La Mission Locale met en œuvre différents dispositifs comme la garantie Jeunes, le Revenu de Solidarité jeunes, le Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie, le Fonds d'Aide aux Jeunes. Elle développe également différentes actions pour lever les freins à l'insertion : job dating, ateliers numériques, ateliers Santé bien-être,...

La Ville participe au fonctionnement de la Mission Locale par le biais d'une subvention annuelle et la mise à disposition de locaux dans le cadre de conventions spécifiques. Elle souhaite, par ailleurs, soutenir deux projets développés par la Mission Locale par le biais d'une subvention exceptionnelle.

Un premier projet vise à renforcer l'estime de soi des jeunes à travers plusieurs ateliers et selon leurs besoins spécifiques :

- Un atelier « Image de soi » permettra à 10 jeunes de la commune de renforcer leur posture professionnelle face à un employeur et de mieux aborder les entretiens de recherche d'emploi ou d'entrée en formation. Cette action d'une journée, prévue le 2 décembre, sera animée par un prestataire (troupe théâtrale « Des étoiles plein les poches ») sous la forme de jeux de rôles pour aborder le comportement (les émotions, les représentations, l'évaluation de son image ...), la posture professionnelle (le langage gestuel, la prise en considération de sa morphologie...) ou encore donner aux jeunes des conseils vestimentaires et d'ordre physique.
- Deux ateliers sont par ailleurs proposés les 15 novembre et 20 décembre, et animés par L'Académie de l'Art Du Déplacement fondée par Louis Davion. Ces ateliers permettront à 12 jeunes (6 jeunes par atelier) de prendre confiance en eux pour affronter les difficultés du quotidien au moyen d'une réflexion collective sur les forces, les valeurs, les motivations que nécessite la discipline de l'art du déplacement, mis en parallèle avec le parcours d'insertion de chacun .

Pour cette action, la participation de la Ville s'élève à 1 500 €.

Un deuxième projet « Respir'Action », sur la période de septembre 2021 à mars 2022, vise la (re)mobilisation de jeunes Caluirards en situation de décrochage. Il s'inscrit dans la continuité du Projet 100 % inclusion : « Repérer et aller vers les publics invisibles » mené depuis novembre 2019 sur les territoires du Plateau Nord et du Val de Saône et qui a pris fin en septembre 2021.

La complexité de la situation personnelle de certains jeunes (phobies, marginalisation, souffrance psychologique, dérives, désocialisation, perte d'estime de soi, découragement, ...) nécessite de mettre en œuvre des stratégies de resocialisation spécifiques, avec le concours de l'ensemble des acteurs en conjuguant leurs moyens et en concevant de nouvelles actions concertées et adaptées dans le cadre d'une démarche continue de coopération.

L'action s'appuie sur un poste de chargé de projet d'une durée de 6 mois porté par la Mission Locale jusqu'en mars 2022 dont les missions sont :

- d'animer des cellules opérationnelles sur les communes partenaires, à savoir Rillieux la Pape et Caluire et Cuire. L'objectif est de définir des actions de (re)mobilisation afin de faire rentrer le public, en situation de décrochage, dans une logique de succès ;
- de concevoir et mettre en œuvre avec les acteurs locaux de chaque territoire une ingénierie permettant de proposer différentes actions de (re)mobilisation aux jeunes ciblés en prévoyant des objectifs à atteindre ;
- d'assurer le rôle de « chargé de liaison » entre l'ensemble des acteurs associés, y compris les conseillers de la Mission Locale Plateau Nord Val de Saône, pour fluidifier et garantir la mise en œuvre des plans d'actions individuels et/ou collectifs au bénéfice des jeunes.

Les projets d'action sur la commune, en cours de construction, s'étaleront jusqu'en mars 2022. La participation de la Ville s'élève à 6 000 €, ingénierie et actions comprises.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 39 voix pour,

(4 conseiller(s) municipal(aux) ne prend(ent) pas part au vote).

- D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 7 500 € à la Mission Locale dont 1 500 € pour l'action « estime de soi » et 6 000€ pour le projet « Respir'Action » ;

- DE DIRE que les crédits correspondants seront inscrits en dépenses, au compte fonction 523 nature 6745.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



15 DEC. 2021

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

